

La Gazette de Noyant d'Allier

Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

JUILLET 2010 N°10

Infos

Vente directe de fromages de chèvre



Chez Séverine et Guillaume Potier au lieu dit Villars.
(09 75 96 14 91)

lafermedevillars@orange.fr

« Vélo pousse »

Bientôt en location au
« petit d'Asie »
Tél. 04 70 47 21 31



Sommaire:

Page 1	Infos - éditio
Page 2/3	Budget 2010
Page 4	TNT à Noyant
Page 5	Aides à l'habitat
Page 6	Travail de l'école sur la santé
Page 7	Conseil des enfants Du côté de la mine
Page 8	Agenda - Associations
Encart	Conseil des enfants : classe de Châtillon

Encore plus d'infos locales sur
www.noyantdallier.fr

Cette gazette consacre une bonne part au vote du budget.

Ces décisions permettent d'élaborer un budget de fonctionnement (dépenses et recettes nécessaires à la gestion journalière de la commune). Ensuite, nous établissons un budget d'investissements qui permet d'effectuer des opérations exceptionnelles (achat de matériel, d'immobilier, travaux de rénovation des bâtiments de voirie....)

Ces budgets qui doivent être équilibrés sont financés par différentes sources de recettes: les dotations de l'état, les impôts et taxes, les produits divers (locations, concessions, participations....), les emprunts.

La seule marge de manœuvre dont dispose les communes est le vote des taux d'imposition. Malgré les hausses continues des coûts des services et produits, votre Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter pour 2010 les taux des impôts locaux. Il est à noter que ces taux communaux sont nettement inférieurs à la moyenne départementale des com-

munes de même importance démographique (voir tableau).

Les budgets communaux deviennent de plus en plus difficiles à équilibrer et le seront sans doute encore plus dans les années à venir. Nous allons tous nous les élus être confrontés à cette question : comment trouver le financement nécessaire pour garder (ou développer) nos services à la population et maintenir un niveau d'investissement correct pour assurer un développement de nos territoires ruraux notamment. Soyons optimistes mais restons très vigilants sur toutes les réformes annoncées....



Le mot du Maire

TAXES	Moyenne Allier	Noyant	différence
habitation	13,87%	10,41%	-24,94%
foncier bâti	18,07%	15,81%	-12,50%
foncier non bâti	32,16%	30,98%	-3,67%

A toutes et à tous nous vous souhaitons une bonne saison estivale

DES ANCIENS COMBATTANTS A L'HONNEUR



De gauche à droite : M. Roger Gateaud, M. Marcel Auclair et M. Jean-Louis Wahrheit

Après le traditionnel défilé du 8 mai, les Maires de Châtillon et de Noyant ont remis un diplôme à trois anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

NOUVEAU COMMANDANT POUR LES POMPIERS DE NOYANT

L'Adjudant Letoucq



a pris le commandement du centre de première intervention de Noyant d'Allier lors d'une cérémonie de commandement le 22 mai.

De gauche à droite : l'Adjudant Letoucq, M. Lafay (Maire), J.P. Dufrenge (président du C. G.), Mme la Dir. De Cabinet représentant le Préfet, le Colonel Ferlay.





L'année dernière, nous avons collecté 132 kg de bouchons. Est-ce que nous parviendrons à battre ce record ?

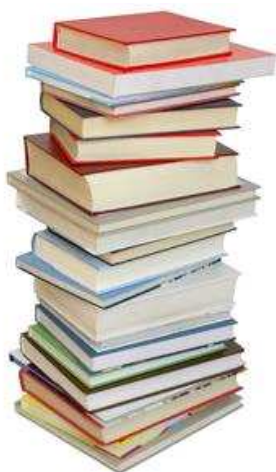
Merci de remettre vos bouchons à Mme Cante B. ou de les déposer à l'Accueil Périscolaire auprès de Valérie.

Bouchons acceptés :

Bouchons alimentaire (eau , lait, huile,...), bouchons ménagers et produits d'entretien, bouchons cosmétiques et de produits d'hygiène, couvercles en plastiques (chocolat et café en poudre, moutarde,...).

Relais Bibliothèque

Permanences à la Mairie de 15h30 à 17h30 les vendredis 3 et 17 septembre.



Budget primitif 2010

La section de fonctionnement du budget élaboré s'équilibre à : 631 456 €

Les dépenses les plus importantes sont :

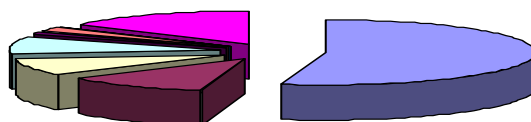
Les dépenses de personnel 336 700 €

Les achats aux entreprises et services extérieurs 71 327 €

Les achats de fournitures pour les services communaux 55 100 €

Les charges de gestion courante 53 602 €

CHAPITRES	BP 2009	BP 2010	variation en coût	variation en %
personnel	314 464,00 €	336 700,00 €	22 236,00 €	7,07%
achats entreprises et services	69 677,00 €	70 327,00 €	650,00 €	0,93%
achats fournitures pour les services	54 550,00 €	55 100,00 €	550,00 €	1,01%
charges de gestion courante	56 105,00 €	53 602,00 €	-2 503,00 €	-4,46%
impôts et taxes	5 500,00 €	6 200,00 €	700,00 €	12,73%
charges financières intérêts des emprunts	18 900,00 €	14 300,00 €	-4 600,00 €	-24,34%
atténuations de produits	415,00 €	1 328,00 €	913,00 €	220,00%
charges exceptionnelles	446,00 €	400,00 €	-46,00 €	-10,31%
divers	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
DEPENSES REELLES	520 557,00 €	538 457,00 €	17 900,00 €	3,44%
virement pour investissement	63 807,00 €	92 999,00 €	29 192,00 €	45,75%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	584 364,00 €	631 456,00 €	47 092,00 €	8,06%



personnel
achats entreprises et services
achats fournitures pour les services
charges de gestion courante
impôts et taxes
charges financières intérêts des emprunts
atténuations de produits
charges exceptionnelles
divers
virement pour investissement

Les recettes principales sont :

Les dotations et subventions État et Département

238 295 €

Les impôts et taxes

217 958 €

Le produit des services et ventes

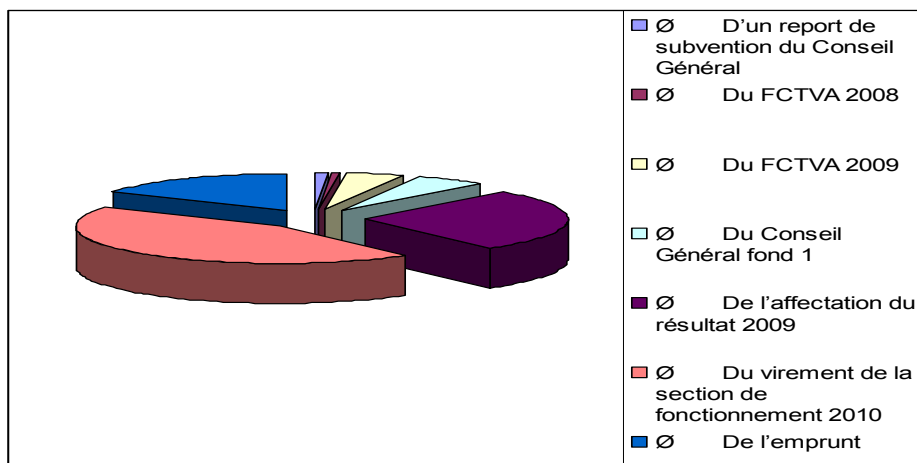
40 600 €

CHAPITRES	BP 2009	BP 2010	variation en coût	variation en %
dotations, subventions État et Département	245 237,00 €	238 295,00 €	-6 942,00 €	-2,83%
impôts et taxes	188 328,00 €	217 958,00 €	29 630,00 €	15,73%
produits des services et ventes	47 150,00 €	40 600,00 €	-6 550,00 €	-13,89%
produits divers	76 421,00 €	99 006,00 €	22 585,00 €	29,55%
excédent de fonctionnement reporté	27 228,00 €	35 597,00 €	8 369,00 €	30,74%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	584 364,00 €	631 456,00 €	47 092,00 €	8,06%

Pour sa part la section d'investissement s'équilibre à :210 400 €

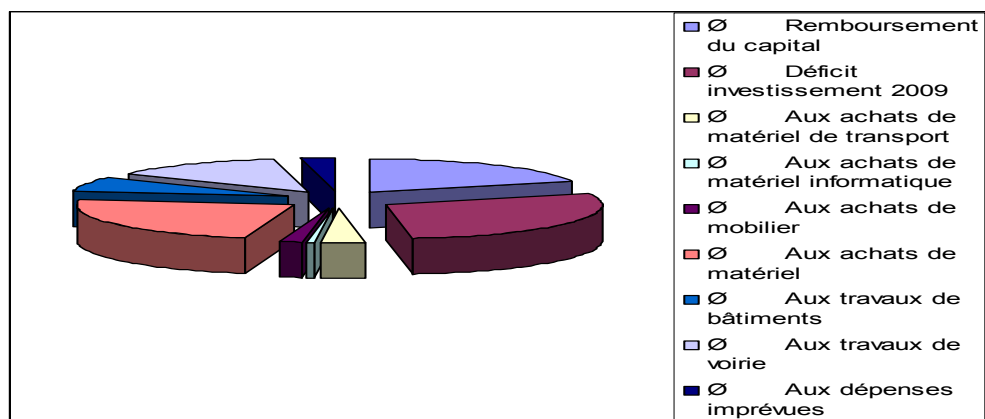
Les recettes proviennent de :

D'un report de subvention du Conseil Général	2 530 €
Du FCTVA 2008 :	935 €
Du FCTVA 2009 :	10 000 €
Du Conseil Général fond 1 :	11 947 €
De l'affectation du résultat 2009 :	57 600 €
Du virement de la section de fonctionnement 2010 :	92 999 €
De l'emprunt	34 389 €



Les dépenses serviront :

Remboursement du capital	41 200 €
Déficit investissement 2009	60 131 €
Aux achats de matériel de transport	7 000 €
Aux achats de matériel informatique	1 200 €
Aux achats de mobilier	3 150 €
Aux achats de matériel	49 600 €
Aux travaux de bâtiments	15 600 €
Aux travaux de voirie	27 200 €
Aux dépenses imprévues	5 319 €



En résumé, il faut noter pour les recettes de fonctionnement, que les dotations et les compensations de l'État passent de 253 164 € en 2008, à 235 106 € en 2010, soit une perte de 18 058 € (-7,13%) en 2 ans.

Suite à la crise économique, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010 malgré les nouvelles pertes de recettes liées à la nouvelle baisse des dotations et compensations de l'État.

Malgré cela, la commune emploiera en Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE), 2 personnes qualifiées en travaux de bâtiment pour effectuer notamment la rénovation des logements communaux.

Yves PETIOT Adjoint au Maire délégué aux finances

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14

mairie@noyantdallier.fr

site web : www.noyantdallier.fr



Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marian Bogacz, Marie Soubrier (Adjoints) et **Julien Gayet** (conseiller délégué) : sur rendez-vous.



Prochaine Gazette

Le prochain numéro de la gazette paraîtra début octobre 2010.

La date limite du dépôt des articles est fixée au 5 septembre.

Infos



Remplacement du tracteur de la commune

L'ancien tracteur était hors d'usage depuis longtemps.

Avec cet investissement, la commune pourra mieux répondre aux besoins quotidiens (entretien des terrains, tonte, neige, petits travaux,...).

Des solutions alternatives à la diffusion hertzienne numérique terrestre

Si une commune ne figure pas dans la liste complétée, des solutions alternatives à la diffusion hertzienne terrestre existent également.

La diffusion par satellite

La loi impose aux chaînes en clair de la TNT la mise en service d'une offre gratuite par satellite. Aujourd'hui, un bouquet des chaînes gratuites de la TNT diffusé par le groupe Canal et appelé « TNT Sat » est accessible sur la position 19,2° Est, exploitée par la société ASTRA. Un second bouquet, « Fransat », est proposé depuis le mois de juin 2009 par le groupe Eutelsat depuis son satellite Atlantic Bird 3 sur la position 5° Ouest.

Ces dispositifs, qui permettent à tous de recevoir les chaînes gratuites de la TNT, ne sont soumis ni à la location d'un terminal de réception, ni à la souscription d'un abonnement.

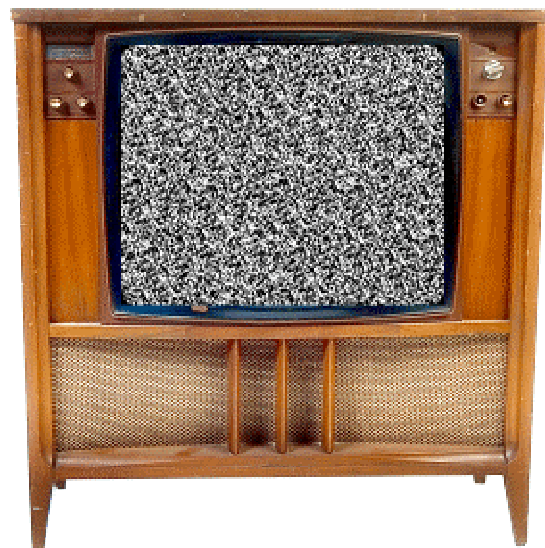
La loi du 5 mars 2009 ouvre ainsi un choix dans les offres proposées. Elle permet aux téléspectateurs recevant déjà des programmes diffusés par satellite de garder le même opérateur satellitaire et de recevoir les chaînes gratuites de la TNT sans coût supplémentaire.

La diffusion par ADSL

Les opérateurs ADSL mettent à disposition l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT dans le cadre de leurs offres payantes, permettant un accès simultané à l'internet haut débit, à la téléphonie et aux services de télévision.

Image brouillée pour la TNT à Noyant d'Allier

Inquiet quant au passage de la télévision hertzienne (avec nos antennes actuelles) à la TNT au plus tard le 30 novembre 2011, le Maire de Noyant a saisi le CSA qui a fait parvenir la réponse suivante :



« En raison des contraintes qu'exige la mise en concurrence des entreprises techniques chargées de diffuser les chaînes, il est encore impossible de donner une estimation définitive de la couverture numérique de la région lors du passage au « tout numérique ». Cette information ne pourra être connue que lorsque les chaînes auront arrêté leurs choix concernant l'entreprise technique qu'elles auront retenue. Les données cartographiques fourniront alors l'estimation la plus précise possible des zones qui seront couvertes par la TNT. Le Conseil devrait être en mesure de communiquer ces cartes environ six mois avant le passage de la région au « tout numérique ».

Pour atteindre les objectifs de couverture nationale et départementale, il n'est pas indispensable que tous les émetteurs analogiques soient convertis au mode numérique. En France, le déploiement de la TNT est entièrement à la charge des chaînes. En l'état actuel des textes, le Conseil n'a pas le pouvoir de leur imposer d'aller au-delà des obligations de couverture fixées par la loi et des engagements déjà pris par elles devant lui. Il a donc établi la liste des émetteurs analogiques qui seront éteints lors du passage au « tout numérique ».

S'agissant plus particulièrement de la commune de Noyant-d'Allier, les chaînes n'ont pas prévu de financer la mise en service numérique de l'émetteur de Châtillon. Cet émetteur dessert une population peu nombreuse ; c'est pourquoi il n'a pas été possible d'imposer sa conversion numérique.

Toutefois, cela n'implique pas que les téléspectateurs de votre commune actuellement couverts par ce site n'aient plus accès aux programmes de télévision. En effet, il est possible que certains d'entre eux soient également desservis par un émetteur voisin diffusant la TNT. Le cas échéant, une simple réorientation d'antenne peut suffire à recevoir les programmes de la TNT.

Par ailleurs, une partie de ces téléspectateurs reçoit déjà la TNT par d'autres moyens que la réception hertzienne (satellite, câble ou ADSL). Le document joint à ce courrier vous présente ces différentes solutions.

Enfin, les collectivités territoriales ont la possibilité d'obtenir, sur autorisation du Conseil, la ressource radioélectrique nécessaire à la diffusion des programmes de la TNT, conformément à l'article 80 de la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Ainsi, vous pourrez solliciter auprès du Conseil un droit d'usage de fréquences audiovisuelles et, sous réserve d'en avoir obtenu l'agrément, prendre en charge la diffusion numérique de chaînes de la TNT par l'émetteur de Châtillon...

Les services du Conseil sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations qui vous seraient utiles. »

La Mairie suivra de très près cette affaire et invite les habitants à se renseigner auprès des installateurs avant d'acheter un décodeur. Dans l'état, des zones de la communes ne seront pas couvertes.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

DES AIDES FINANCIERES POUR VOS TRAVAUX

Depuis maintenant 3 ans, la Communauté de Communes Bocage Sud s'est engagée dans un vaste programme d'amélioration du parc de logements privés avec la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) financée conjointement par l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale à l'Habitat), le Conseil Général de l'Allier et la Communauté de communes Bocage Sud.

Près de 500 ménages se sont renseignés sur les aides à l'habitat et 162 propriétaires ont obtenu des aides financières pour réaliser leurs travaux dont 18 pour un projet locatif.

Une aide moyenne de 31% pour les propriétaires occupants :

Depuis 3 ans, les aides accordées aux propriétaires qui occupent leur logement sont pour des travaux d'économie d'énergie (remplacements des menuiseries, de chaudière...), les travaux de gros œuvre (couverture, assainissement...), les travaux d'adaptation au vieillissement (remplacement de baignoire par des bacs à douche extra-plats, volets roulants...).

Le coût moyen des travaux est de 8 256€ mais il n'y a pas de plafonds de travaux pour les propriétaires occupants les plus modestes.

Les aides sont soumises à condition de revenu et plusieurs organismes peuvent intervenir : ANAH, Conseil Général 03, Caisses de retraite...

Depuis 1 an, les propriétaires qui réalisent plusieurs travaux d'économie d'énergie peuvent prétendre à l'éco-prêt à taux zéro (20 000€ ou 30 000€).

Des prêts sociaux peuvent également être accordés pour financer le solde des travaux pour les personnes ne pouvant accéder aux prêts bancaires classiques.

- 57% des travaux réalisés dans un logement locatif sont financés par des aides financières :

Les aides accordées pour la remise en état d'un logement locatif



logements locatifs financés à la Cité de la Brosse

ou d'un logement vacant concernent principalement des travaux conséquents puisque la moyenne des travaux est de 31 800€..



Le loyer perçu pour la mise en location (entre 4,93€ et 5,12€ par m2 de surface habitable) et la fiscalité (déduction forfaitaire de 60% dans le cadre du Borloo ancien), permettent de financer les travaux.

De plus, tout comme les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ont également droit à l'écoprêt à taux zéro (un par logement).

DES AIDES MAJORÉES DE 15% POUR LA CITE DE LA BROSSE

La Communauté de Communes Bocage Sud a obtenu un complément d'aides financières pour les propriétaires de la Cité.

Cette aide est réservée aux propriétaires occupants ou aux propriétaires de logements locatifs à l'année.

A ce jour, une quinzaine de propriétaires occupants et 7 logements locatifs ont obtenu des aides majorées pour réaliser les travaux de remise en état.

Pour les propriétaires occupants l'aide de l'ANAH représente entre 30% et 80% pour les travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

L'aide moyenne depuis le début de l'opération est de 42%.

Pour les propriétaires bailleurs (ou propriétaires de logements vacants qui s'engagent à louer à l'année pendant au moins 9 ans) l'aide de l'ANAH varie de 40% à 80% sur un plafond de travaux également majoré (625€ HT par m2 de surface habitable au lieu de 500€ HT). Des aides complémentaires de 5% sont accordées par le Conseil Général de l'Allier et la Communauté de Communes Bocage Sud (seulement en cas de sortie d'insalubrité pour cette dernière). 7 logements locatifs ont été réhabilités depuis le début de l'opération pour un montant moyen de travaux de 39 000€ par logement et **une aide moyenne de 89%.**

L'enveloppe de crédits réservée à cette opération étant annuelle, les crédits non utilisés durant l'année civile sont perdus pour les habitants de la Communauté de Communes. C'est pourquoi, si vous avez un projet immobilier, nous vous invitons à contacter rapidement le PACT de l'Allier, chargé de vous informer et de vous conseiller gratuitement dans vos démarches.

Des permanences locales ont lieu les mardis de 10h à 12h00 :

- 1er mardi du mois en mairie de NOYANT D'ALLIER
- 2ème et 4ème mardi du mois dans les locaux de la Communauté de Communes au MONTET
- 3ème mardi du mois, permanence tournante dans une mairie de 10h00 à 12h00 (calendrier disponible en mairie).

Les personnes ayant des difficultés de déplacement peuvent contacter directement le PACT de l'Allier au 04 70 47 31 04

En dehors des permanences, s'adresser à l'agence de Montluçon - Maison de l'Habitat - 4 quai Turgot.



Être et savoir

La route de la santé

Lundi 1er mars 2010, la classe de CM a reçu la visite du bus de la santé. Ce bus sillonne le département de l'Allier et s'arrête dans les écoles qui participent au projet être et savoir, afin de leur donner des informations sur les maladies cardiovasculaires et certains cancers.



À travers différents ateliers : se bouger, s'informer, s'alimenter, les élèves ont compris qu'il fallait avoir une activité physique quotidienne accompagnée d'une alimentation équilibrée pour rester en bonne santé. Ils ont retenu, également, qu'il fallait se protéger du soleil et éviter les comportements à risques comme fumer ou se droguer. Avant de partir, les animateurs du projet ont remis aux élèves une pochette santé pour retenir l'essentiel et garder la forme.

Dossier élaboré par la classe de CM1 - CM2 de NOYANT (enseignante Sylvie Charondier)

Au fil des ateliers...



Mesurer :

On mesure son souffle à l'aide d'un spiromètre

sa force à l'aide d'un dynamomètre

Guidon « magique » : il compte mes pulsations cardiaques...

S'alimenter :



Mon petit déjeuner est-il équilibré ? Prends un plateau, sers-toi et vérifions.

Se bouger :



parcours santé à l'extérieur



S'informer :

Gras ou non gras ?

Comment vérifier qu'un aliment contient des graisses ?



Frotte l'aliment sur une feuille de papier. Si l'aliment est gras, la feuille va devenir translucide.

Sucré ou non sucré ?

Consulte les informations nutritionnelles sur les emballages.



Un sucre pour une petite bouteille d'eau aromatisée... et pour une canette de coca... tu en ajoutes 5.



Campagne antitabac



Maureen Larguier en CM2 à Noyant a reçu le 3^{ème} prix du concours régional Auvergne : Jamais la première

(campagne antitabac de la fédération française de cardiologie).

Elle a été reçue le 2 juin par le Recteur de l'Académie Gérard Besson dans les locaux du Rectorat de Clermont en présence de la presse écrite, de FR3 et de nombreuses personnalités.





Concours « Voler avec le soleil »

Noémie Lanne, CM1, a remporté le 3^{ème} prix du concours national organisé par l'aéroclub de France, qu'elle a reçu le 5 juin au Bourget.

Noémie aux commandes d'un « Mystère IV »



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans le cadre du travail du conseil municipal des enfants de Noyant et Châtillon, les élèves de Noyant ont travaillé sur le tri des déchets et ont visité le SICTOM. Ils nous adressent le message suivant :

Chers habitants de Noyant,

Savez-vous qu'une personne produit en moyenne 1.5 kg de déchets par jour, soit plus d'une demi tonne par an ?

La Terre est notre seule et unique planète ; nous n'en n'avons malheureusement pas deux. Si nous ne réagissons pas, nous risquons d'être submergés par les déchets. Avant qu'il ne soit trop tard, nous pouvons trier, recycler et diminuer notre production de déchets. Cela évitera aux générations futures de vivre dans les détritux. Il existe des petits gestes pour la planète, simples, rapides et qui ne demandent pas trop d'efforts au quotidien.

Un geste simple : le compostage, que nos grands-parents pratiquaient déjà à leur époque.

Ainsi, avec vos épluchures, vos restes de repas, de tonte et même les mouchoirs en papier, vous pourrez obtenir un engrais naturel et économique pour votre jardin potager et vos plantes.

Vous pouvez fabriquer votre propre bac à compost. Il en existe aussi à des prix raisonnables.

Pour plus d'informations sur le tri et le compostage, rendez-vous sur le site du SICTOM Nord Allier www.sictomnordallier.fr. Vous trouverez, notamment, des bacs à compost de tailles différentes en fonction de vos besoins.

La planète vous remercie et nous aussi,

La classe de CM de Noyant

Les élèves ont visité
le SICTOM



Du côté de la mine...

Du nouveau au carreau de la mine

Pendant tout l'hiver et une partie du printemps, les Amis de la mine, avec l'aide d'un appui méthodologique en la personne du responsable de l'agence Sirventès à Aurillac, ont mené une réflexion sur le devenir du carreau de la mine.

Cette réflexion a permis de définir l'esprit du site et des thèmes forts qui le portent ainsi que de proposer les éventuelles attractions touristiques qui pourraient être développées sur place.

Non seulement parce que les espaces disponibles sont importants, mais aussi parce qu'il faut rationaliser l'exploitation future du site, l'association propose la réalisation de 3 attractions touristiques : le musée minier proprement dit, une scénographie sociétale ayant pour thème l'histoire du village au XX^{ème} siècle et un musée dédié à l'immense ingénieur Eugène Freyssinet.

Ce travail a fait l'objet d'un document qui a été officiellement remis aux élus responsables des collectivités territoriales concernées lors d'une présentation qui s'est tenue dans les locaux du Conseil général. Ce document est disponible en mairie de Noyant pour les personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance.



Agenda

13 juillet :

- Bal populaire et feu d'artifice (Comité des Fêtes)

31 juillet :

- Wanted (Amis de la Mine)

7 et 8 août :

- Exposition Arts Mêlés (Vil. Vivants)

8 août :

- Brocante (Comité des Fêtes)

21 août :

- Wanted (Amis de la Mine)

26 septembre :

- Balade littéraire (Vil. Vivants)

comité des fêtes

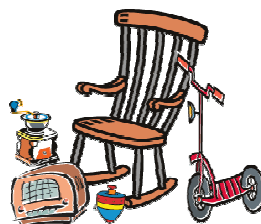
13 juillet

Animation avec « car podium sonorisation », barbecue géant suivi d'une retraite aux lampions et d'un feu d'artifice offert par la municipalité.



Le 8 août

La brocante du Comité accueillera chineurs et exposants toute la journée sur la place du village. Renseignements : 04 70 47 39 87



Du côté de la mine...

PARTICIPEZ A LA PLUS MYSTERIEUSE DES ENQUÊTES POLICIERES

WANTED!

LA FEMME DU MAIRE A DISPARU !
LA BÊTE MISE EN CAUSE !

Et si elle n'existait pas qu'au Gévaudan ?...



AIDEZ NOUS A ELUCIDER CETTE AFFAIRE AU COURS D'UNE SOIREE THEATRE

LE 31 JUILLET ET
LE 21 AOÛT 2010

A PARTIR DE 20H30
A LA MINE DE NOYANT D'ALLIER

Tarifs - Adulte : 5 euros / Moins de 12 ans : 3 euros
Contacts : 04-70-47-31-51

Villages Vivants

Un début 2010 très culturel ...

Pour la première fois, un piano de concert était hissé sur la scène de la salle des fêtes de Noyant à l'occasion de la soirée « Django Rheinhardt » le 13 mai.



Humour fin janvier
avec Banana Spleen



Musique traditionnelle
vietnamienne fin février



Jazz manouche le 13 mai avec
Yorgui Loeffler

... qui se prolonge jusqu'en septembre !



7 et 8 août - Exposition sur le carreau de la mine organisée par l'Atelier « Arts Mêlés »

26 septembre - Balade littéraire

Randonnée sur le chemin « Jeanne Cressanges » avec lectures par des comédiens de passages de son roman « La feuille de bétel ».

Art - Noyant - 1^{ère} édition
7- 8 Août 2010
Carreau de la mine

Vous êtes artiste amateur et passionné

Venez nous rejoindre,
L'atelier « Arts mêlés » expose les œuvres de sa 1^{ère} année d'existence

Gratuitement, vous pourrez exposer et vendre éventuellement, 3 de vos œuvres (peinture : ttes techniques - dessin - gravure - sculpture - tissage -)

Le public sera sollicité pour élire la meilleure œuvre.

Renseignements et inscriptions :
Annie Wastable- Faisant
Ch.d'Hôtes »La Grand Cour »
04-70-47-33-34